

Collectif "Pour une mort sereine"
Christine FELTIN



A Monsieur le Président
ADMD
50 rue de Chabrol
75010 PARIS

 le 12 mars 2019

Réf 1 : Notre lettre du 24/01/2019

Réf 2 : Lettre ADMD/MD/PhL/2019-018 du 20/02/2019

Monsieur le Président,

Nous remercions Madame la trésorière des éléments de réponse apportés à la lettre (Réf 1) que nous vous avons adressée, dans sa lettre (Réf 2). Toutefois certains de ces éléments méritent, à nos yeux, d'être précisés et complétés et nous amènent à expliciter ou préciser les questions posées dans notre première lettre.

Nous vous faisons part de notre inquiétude, partagée par de nombreux adhérents de l'association, sur l'avenir de l'ADMD, en raison des faits suivants :

1. Depuis dix ans, les capitaux propres ont baissé de près de moitié (43,5%) passant de 554 183 € en 2008 à 313 117 € en 2017 comme le montrent le tableau et le graphique (PJ 1 de notre première lettre). A ce rythme, dans deux ans l'association ne disposera plus de capitaux propres.
En outre, depuis que vous avez entamé votre premier mandat, ils ont diminué de plus de moitié, 54%, puisqu'ils étaient de 677 280€ au début de 2007.
2. Depuis 2008, sur dix ans, le compte de résultats a été négatif sept fois : en 2008, 2009, 2010, 2012, 2015, 2016, 2017 comme le montrent le tableau et le graphique joints (P.J. 2) de notre première lettre. Cinq résultats négatifs demeurent malgré deux apports du Fonds de dotation en 2012 et 2015.
3. En 2013, 2014 et 2015, des écarts importants sont observés entre le budget prévisionnel des charges d'exploitation et le budget réalisé :

	2013	2014	2015	2016	2017
Budget prévisionnel	1 373 500	1 412 100	1 674 000	1 888 500	1 877 000
Budget réalisé	1 277 078	1 490 856	1 901 956	1 873 172	1 873 747
Evolution budget prévisionnel	5,0%	2,8%	18,5%	12,8%	-0,6%
Evolution budget réalisé	-3,1%	16,7%	27,6%	-1,5%	0,0%
Ecart réalisé/ prévisionnel	-7,6%	5,3%	12,0%	-0,8%	-0,2%

Ceci dénote soit une absence complète d'estimation réaliste des futures dépenses soit une absence totale de suivi des dépenses.

4. S'agissant des résultats 2015, des variations d'une ampleur inexplicable apparaissent sur certains postes d'une année à l'autre, par exemple :

- Les "autres produits d'exploitation" passent de 51 067€ en 2014 à 305 450€ en 2015, notamment en raison d'une somme de 260 000€ versée par le Fonds de dotation;

- 611- charges de sous-traitance générale :

	2013	2014	2015	Prévision 2015
Charges de sous-traitance générale	32 556	29 555 (-9,2%)	49 753 (+68,3%)	35 000
Nombre d'adhérents supplémentaires	5 195	12 104 (+132%)	10 591 (-12,5%)	

Ces charges augmentent très fortement, +68,3%, en 2015 : la trésorière d'alors explique cette forte augmentation par "l'augmentation correspondant au travail d'envoi du journal et au nombre d'adhérents supplémentaires". Or, en 2014, on observait une baisse de ce poste alors que le nombre d'adhérents augmente beaucoup plus cette année-là. L'explication donnée pour l'augmentation de 2015 n'est pas crédible.

- 622 – Rémunérations d'intermédiaires et honoraires. Le montant des honoraires passe de 50 559 € en 2014 à 163 954 € en 2015, soit une hausse de 224%. La trésorière d'alors explique cette explosion notamment par des frais d'avocats, 18 900€, une somme imputée à l'ADMD tour, 26 677€, et des honoraires de comptables et commissaire aux comptes, 52 670€, supérieurs à la totalité du poste 622 en 2014: nous nous étonnons que vous-même et le Conseil d'administration ayez accepté une augmentation aussi conséquente de ces honoraires.
- 626 – Frais postaux et frais de télécommunications. Ces frais passent de 274 740€ en 2014 à 366 661€ en 2015, soit une augmentation de 33,5%. Nous ne pensons pas que la perte de l'avantage « distributeur de journaux » explique, à elle seule, cette augmentation.

5. S'agissant des résultats 2017

- En 2016 et 2017, les produits d'exploitation liés aux cotisations des adhérents se ventilent comme suit :

PRODUITS	2016	2017	Prévision 2017	Evolution 2016- 2017
7094-Exonérations	-25 009	-18 223	-30 000	

7561-Adhésions	167 384	153 932	170 000	- 8 %
7562- Renouvellements	1 360 947	1 423 073	1 500 000	+ 4,6 %
7563- Adhésions bienfaitrices	164 756	160 253	170 000	

Nous observons que, malgré les actions entreprises, notamment l'ADMD tour organisé pour la deuxième fois en 2016 et la troisième en 2017, les nouvelles adhésions baissent de 8 % en 2017 et les renouvellements, logiquement en hausse, restent inférieurs aux prévisions.

- 613 - Locations. L'évolution de ce poste entre 2016 et 2017 est montrée dans le tableau suivant :

CHARGES	2016	2017	Evolution	Prévision 2017
613-Locations	113 742	236 995	+108,4 %	110 000
- 6132-Locations	69 913	107 810	+ 54,2 %	
- 61321-Loc salles siège + administrateurs	15 599	54 045	x 3,5	
- 6135-Loc mobilières	43 829	129 185	x 2,95	
- 61351-Loc mob siège + administrateurs	31 566	90 511	x 2,87	

Le poste locations explose en 2017. Il atteint 237 k€ contre seulement 110 prévus. Certains sous-comptes ont été multipliés par un coefficient voisin de ou supérieur à 3. Le rapport de la trésorière explique cela par les différentes élections, présidentielle et législatives, de 2017. Ces élections étaient prévues de longue date mais n'ont pas été prises en compte dans le budget prévisionnel.

En outre, le montant (129 185 €) des locations mobilières, poste 6135, nous paraît très élevé ainsi que son augmentation de près de 300 %. Malheureusement, il reste totalement opaque puisque aucune précision n'est donnée quant à ce qu'il recouvre.

- 6211 - Personnel extérieur.

2015	2016	2017	Prévision 2016 et 2017
482	1 493	4 984	Aucune

Dans ce cas, encore, l'évolution est vertigineuse puisque le montant de ce poste est multiplié par dix en deux ans alors qu'aucune somme correspondante n'était prévue ni en 2016 ni en 2017. Et la même opacité règne: aucune explication n'est donnée par la trésorière sur ce que recouvre ce poste.

- 625 - Déplacements, missions, réceptions

2016	2017	Evolution	Prévision 2017
241 410	199 556	- 17,3%	240 000

La baisse de ces dépenses est significative mais le large écart entre le résultat et la prévision nous conduit à nous interroger sur la fiabilité et le sérieux de cette dernière.

- 626 Frais postaux et téléphoniques.

2015	2016	2017
366 661	324 149 (- 11,6%)	295 193 (- 9%)

Nous ne comprenons pas ces baisses successives alors que le nombre d'adhérents augmente, même si c'est faiblement, d'autant que 2017, année électorale aurait dû conduire à de plus nombreux échanges téléphoniques et envois de courriers.

6. S'agissant des rémunérations du personnel

		2014	2015	2016	2017
641	Rémunérations du personnel	369 776	388 659 (+5,1 %)	416 551 (+7,2 %)	438 617 (+5,3 %)
6411	Salaires et appointements	355 565	372 102 (+4,7 %)	398 451 (+7,1 %)	426 267 (+7,0 %)
6412	Congés payés	383	2 704	4 224	-2 722
6414	Indemnités et avantages divers	13 828	13 853	13 876	15 072

Les rémunérations de l'ensemble du personnel ont augmenté en moyenne de plus de 5% par sur trois ans. Selon l'INSEE "la hausse moyenne des salaires nets en France en 2015 (dernier chiffre connu) a été de 2,8% pour les personnes restées dans le même établissement d'une année sur l'autre; cette hausse reflète en grande partie les progressions de carrière et les gains d'ancienneté" (<https://www.nouvelleviepro.fr/actualite/138/quel-est-le-salaire-moyen-dun-salarie-en-france->). Cette augmentation nous paraît excessive et, contrairement à ce qu'affirmait la trésorière pour 2017, elle ne s'explique nullement par le seul Glissement-vieillesse-technicité. Nous nous étonnons que le Conseil d'administration ait voté de telles augmentations compte tenu de la situation financière de l'association.

De plus, 388 659 € annuels en 2015 pour neuf salariés, dont la majorité n'est pas cadre, correspondent à un salaire moyen de 3 599 €/mois sur douze mois: ce chiffre est élevé, sachant que le salaire mensuel moyen était de 2998 € bruts (2250€ nets) en France cette année-là (selon la même référence).

Ces différents exemples, ainsi que ceux donnés dans la pièce jointe N°5 de notre première lettre, nous amènent à vous poser les questions suivantes :

1. Comment expliquez-vous la baisse de près de moitié des capitaux propres de l'association depuis 2008 ?
2. Comment expliquez-vous les écarts importants entre budget prévisionnel des charges d'exploitation et budget réalisé en 2013, 2014 et 2015 ?
3. Comment sont élaborés les budgets prévisionnels ?
4. Le CA adopte-t-il, en cours d'année, un budget prévisionnel rectifié après que vous lui ayez donné les éléments justifiant la dégradation de la situation ? Ou décidez-vous seul du dépassement des dépenses prévues ?
5. Les administrateurs ont-ils accès à l'ensemble des pièces comptables pour leur permettre d'apprécier la légitimité des dépenses engagées par rapport aux objectifs de l'association ? Cette responsabilité n'incombe pas au Commissaire aux comptes mais aux seuls adhérents et, en particulier, aux administrateurs qui les représentent et ont un devoir d'alerte à cet égard.
6. Comment suivez-vous l'évolution des comptes pour éviter des dépassements de plus de 30% sur certains postes ?
7. Que recouvre le poste "6135 - locations mobilières" ?
8. Comment expliquez la multiplication par 10 du poste "6211 - Personnel extérieur" entre 2015 et 2017 alors qu'aucun montant ne figurait dans le budget prévisionnel pour 2016 et 2017 ?
9. A quoi correspondait ce personnel ? Pour quelles tâches a-t-il été recruté ?

10. Quel a été le coût total de l'ADMD tour en 2018 ? Quel a été le coût de la location du car ? Quel a été le montant des frais alloués aux participants ?
11. Quels sont les éléments chiffrés dont vous disposez pour évaluer le bénéfice de l'ADMD tour alors que, organisé pour la deuxième fois en 2016 et la troisième en 2017, les nouvelles adhésions baissent de 8 % en 2017 et les renouvellements, logiquement en hausse, restent inférieurs aux prévisions ?
12. Quelle est votre politique salariale ? Comment expliquez-vous les hausses de salaire qui, en moyenne, dépassent largement 5% entre 2015 et 2017 alors que la situation financière de l'association est fragile ?
13. Nous vous réitérons notre demande (lettre du 19 août 2018) d'avoir accès à l'ensemble des documents de comptabilité et justificatifs relatifs, à titre d'exemple, aux postes suivants du compte de résultats 2017:
 - a. 625 : déplacements, missions et réceptions,
 - b. 641: rémunération du personnel
14. La législation et la réglementation relatives aux Fonds de dotation, ainsi que les objectifs du fonds, ne permettent de couvrir que des actions d'intérêt général ; or renflouer le déficit d'une association, qui n'est elle-même pas d'intérêt général, ne nous semble pas constituer une action d'intérêt général. Les contrôles récents de la Préfecture de Paris, évoqués par la trésorière dans sa réponse du 20 février, ont-ils soulevé ce point ? Les versements du Fonds à l'ADMD ont-ils été examinés ? Ont-ils été jugés conformes à la loi ? Sinon, l'ADMD devra-t-elle rembourser au Fonds les sommes indûment perçues ? La décision évoquée par le Commissaire aux comptes dans son rapport 2017, "...pour cet exercice, votre Conseil d'administration a pris la décision de ne pas faire appel au Fonds de dotation de l'ADMD ..." **est-elle liée aux résultats des contrôles de la Préfecture ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées,

Henri CHAMARET, Gérard DOIRET, Christine FELTIN, Jacqueline LAURENT, Eliane ORVILLE,
François SERTILLANGE

Copies : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration de l'ADMD
50 rue de Chabrol 75010 Paris,

Monsieur Michel COQUEL, Commissaire aux comptes
29, rue Alfred de Vigny 77420 Champs sur Marne